

avait été prononcée par le haut Tribunal fédéral. Mais, il a paru au Conseil fédéral qu'il n'y avait pas de raison objective, qu'il n'y avait pas d'équité à vouloir traiter les trois sociétés dissoutes plus mal que celles contre lesquelles les procédures d'enquête et, probablement, de dissolution engagées se trouveraient par les effets du hasard à un stade moins avancé. Voilà pourquoi il y a eu cette vue globale des choses par le Conseil fédéral. Cela, Monsieur Gadiant – je devrais dire Maître Gadiant – n'est pas d'une élégance absolument parfaite face à cet écheveau de contradictions dans le droit. Il me paraît que le Conseil fédéral qui devait bien sortir de cette situation a choisi la seule issue de secours possible. Elle n'est intellectuellement et juridiquement pas parfaite. Elle a le mérite d'exister sans doute, de se rapprocher de l'équité, grand principe auquel nous nous référons le plus possible par rapport à toutes autres solutions.

Je réponds maintenant au second point de votre interpellation, Monsieur Gadiant: il y a lieu de relever que l'intention du Conseil fédéral, dès le début de cette affaire, n'a pas été en quelque sorte de vouloir abroger de fait la lex Friedrich mais de la mettre en harmonie, autant que possible, avec un certain nombre d'opérations de contournement – je les appellerai ainsi – qui remontaient les unes et les autres, sans exception, à plus de 18 ans. La solution ainsi adoptée avec le gouvernement des Grisons, qui a consisté à procéder à des acquisitions d'actions nominatives ne donnant droit qu'à un seul logement de surface limitée, dans le dépôt d'actions nominatives, dans l'imputation de l'acquisition au contingent cantonal, dans l'assentiment des communes qui étaient intéressées par ces établissements, respecte l'esprit de la loi. Enfin, la transaction prévoit le versement au canton des Grisons par les sociétés d'une indemnité pour les dépenses encourues ainsi que le retrait aux frais des intéressés des procédures engagées. Il n'a jamais été question au cours des négociations diplomatiques avec l'Italie de suspendre l'application de la lex Friedrich en faveur des ressortissants de cet Etat. Bien plus, en donnant son appui aux différentes propositions de transaction, l'Italie a accepté et ipso facto que pour ses citoyens aussi la lex Friedrich demeure en vigueur. Celle-ci devra certes être adaptée dans le cadre de l'accord sur l'Espace économique européen dont l'entrée en vigueur devrait avoir pour effet d'éteindre définitivement le conflit entre le droit national et le droit international. En effet, nous estimons que les citoyens des 19 Etats participant à l'Espace économique européen ne pourront plus, dès l'entrée en vigueur de cet accord, invoquer les conventions d'établissement dans ce domaine, telles qu'elles existent encore dans le droit positif d'aujourd'hui – dans l'hypothèse bien sûr d'une ratification par la Suisse, Parlement puis peuple et cantons, du Traité sur l'Espace économique européen.

Si d'aventure malheureuse l'accord sur l'Espace économique européen devait être finalement rejeté en Suisse, la contradiction entre le droit interne et le droit international continuerait d'exister, contrairement à la première hypothèse. Dans cette perspective, il n'y aurait donc pas d'autre solution qu'une modification de la lex Friedrich, parce que, à défaut de son adaptation, la dénonciation des traités d'établissement, qui est certes une possibilité théorique, qui aurait également pour avantage de régler le conflit – quand on supprime les matières du conflit, il n'y a plus de conflit – serait toutefois lourde de conséquences sur nos relations extérieures et elle ferait perdre à nos propres concitoyens le bénéfice important de ces conventions, du moins pour nos concitoyens qui sont à l'extérieur. Il faudrait donc y regarder à deux fois avant de se lancer dans une telle transformation.

Enfin, pour en finir avec le deuxième point de votre interpellation, le Conseil fédéral rappelle qu'il a décidé l'année dernière du principe d'un programme complémentaire en matière de droit foncier dans le secteur urbain. Des projets, qui concernent notamment le droit de préemption en faveur des locataires et des collectivités publiques, devraient pouvoir être mis en consultation cette année encore, et d'autres mesures – telles que le prélèvement de plus-values, ou des plans d'affectation des bâtiments – devront être élaborées d'ici l'été prochain. Dans une année environ cela devrait être fait. Le Conseil fédéral reviendra donc en détail, à ces occasions-là mais aussi plus

tôt, lorsque le Conseil national examinera la réponse écrite qu'il a donnée à l'interpellation du groupe socialiste de mars 1992 relative à la libéralisation de la lex Friedrich, et qui, par les hasards du calendrier, est traitée après votre interpellation, Monsieur Gadiant.

Vous abordez un troisième point et le Conseil fédéral vous y répond, en précisant que la position qu'il a adoptée dans cette affaire ne saurait avoir valeur de précédent. Le Conseil fédéral admet cependant que, si un cas présentait une étroite analogie avec les cas grisons – de ce que nous avons pu opérer comme comptage et comme analyse, il se révèle qu'il y en a peu ou point, mais je ne veux pas éliminer ce risque, vous l'avez vous-même évoqué tout à l'heure dans votre développement – il y aurait lieu d'examiner avec le canton en cause s'il se justifierait d'appliquer, pour le régler, les modèles de transactions suivies dans les Grisons. Toutefois, je ne veux prendre aucun engagement sur ce point en affirmant que le traitement aussi élégant que possible qui a été trouvé constitue, maintenant déjà, une sorte de jurisprudence utilisable à l'avenir. Ce serait tout à fait prématuré de ma part.

Telle est la réponse, que j'espère aussi peu embarrassée que possible, que je pouvais donner à votre interpellation.

Gadiant: Nicht der begrenzten Eleganz wegen, aber aus sachlichen Gründen kann ich mich nur teilweise befriedigt erklären. Das Unbehagen bleibt natürlich: Das Dilemma, in dem sich der Bundesrat befindet, ist offensichtlich. Ich danke für die bundesrätlichen Erläuterungen. In bezug auf das weitere Vorgehen bin ich jedoch überzeugt, dass ein akuter Handlungsbedarf besteht, dass keine Zeit zu verlieren ist, dass es in der Tat darum geht, möglichst bald eindeutige Voraussetzungen zu schaffen, damit die derzeitige unbefriedigende Situation in- nert nützlicher Frist bereinigt werden kann.

92.3180

Dringliche Interpellation Loretan Schweizer Pavillon an der Weltausstellung in Sevilla

Interpellation urgente Loretan Pavillon suisse à l'exposition de Séville

Wortlaut der Interpellation vom 2. Juni 1992

In der Dezembersession 1990 bewilligten die eidgenössischen Räte einen Kredit von 28 Millionen Franken für die Beteiligung der Schweiz an der Weltausstellung «Expo 92» in Sevilla. Die Ausstellung wurde am Ostermontag eröffnet; sie dauert sechs Monate.

In den letzten Wochen ist in verschiedenen Tageszeitungen (z. B. «Aargauer Tagblatt» vom 5. Mai 1992, «Sonntagszeitung» vom 31. Mai 1992) von kritischen Stellungnahmen und Kommentaren zum Aufbau und zum Gehalt des schweizerisch dem kulturellen Bereich gewidmeten Schweizer Beitrages zur Weltausstellung 1992 berichtet worden. So soll das Empfangspersonal T-Shirts mit dem Aufdruck «Suiza no existe» tragen; dasselbe Leitmotiv soll sich im Informationsraum des Erdgeschosses finden. Gegenüber anderen Länderpavillons falle der schweizerische geradezu ab, da er unser Land eher verulke, als die Leistungen seiner Bürger und Bürgerinnen, seiner Wirtschaft und seiner Kultur klar und plastisch zur Darstellung zu bringen.

Die geäußerte scharfe Kritik erheischt eine Stellungnahme des Bundesrates zuhanden der eidgenössischen Räte und der Öffentlichkeit, nachdem ein ansehnlicher Betrag aus öffentlichen Mitteln zum Aufbau und zum Betrieb des Schweizer Pavillons bereitgestellt worden ist. Meine Fragen an den Bundesrat:

1. Wer zeichnet in personeller Hinsicht für die Konzeption, den Aufbau und den Betrieb des Schweizer Pavillons verantwortlich?
2. Wurde das Ausstellungskonzept nach der Kreditbewilligung in den Grundzügen, allenfalls auch in gewichtigen Details dem zuständigen Departement zur Meinungsäusserung unterbreitet? Wenn ja, wie lautete diese?
3. Sind dem Bundesrat die negativen Reaktionen bekannt, und was hält er davon?
4. Wie stellt sich der Bundesrat insbesondere zu der im Schweizer Pavillon gemachten Aussage «Die Schweiz existiert nicht»?
5. Ist der Bundesrat bereit, darauf zu dringen, dass die schlimmsten «Ausrutscher», welche dem Ansehen unseres Landes schädlich sind, so rasch als möglich korrigiert werden?

Texte de l'interpellation du 2 juin 1992

Lors de la session de décembre 1990, les Chambres fédérales ont voté un crédit de 28 millions de francs destiné à la participation de la Suisse à l'exposition mondiale «Expo 92» à Séville. Celle-ci a ouvert ses portes le lundi de Pâques pour six mois.

Ces dernières semaines, divers quotidiens (p. ex. l'*Aargauer Tagblatt* du 5 mai 1992 et la *SonntagsZeitung* du 31 mai 1992) se sont fait l'écho d'avis et de commentaires critiques à l'égard de la présentation et du contenu de la contribution suisse à EXPO 1992, qui portait essentiellement sur le domaine culturel. Ainsi, on a pu lire que le personnel chargé de l'accueil des visiteurs portait des t-shirts sur lesquels était inscrit «Suiza no existe»; en outre, on retrouvait apparemment le même leitmotiv dans la salle d'information au rez-de-chaussée. Au dire des commentateurs, le pavillon de notre pays faisait piètre figure par rapport aux autres, car il raillait la Suisse au lieu de donner une image claire et esthétique des activités de ses citoyennes et citoyens, de son économie et de sa culture.

Ces critiques acerbes exigent une prise de position du Conseil fédéral à l'intention des Chambres et de la population suisse, étant donné que des sommes considérables provenant des deniers publics ont été affectées à l'aménagement et à l'exploitation du pavillon suisse. Je pose donc les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelles sont les personnes responsables de la conception, de l'aménagement et de l'exploitation du pavillon suisse?
2. Une fois le crédit octroyé, la conception de ce pavillon a-t-elle été soumise, dans ses grandes lignes, voire pour ce qui est de certains détails importants, pour avis au département compétent? Dans l'affirmative, quel a été cet avis?
3. Le Conseil fédéral est-il au courant de ces réactions négatives, et qu'en pense-t-il?
4. Que pense-t-il en particulier du leitmotiv arboré au pavillon suisse selon lequel la Suisse n'existerait pas?
5. Le Conseil fédéral est-il prêt à faire le nécessaire afin qu'on puisse remédier au plus vite aux pires «dérappages» qui nuisent à la renommée de notre pays?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bisig, Bloetzer, Büttiker, Darioth, Gemperli, Huber, Kündig, Rhyner, Rüesch, Schallberger, Schmid Carlo, Schüle, Uhlmann (13)

Loretan: Ich erlaube mir, die einleitende schriftliche Begründung meiner dringlichen Interpellation «Schweizer Pavillon an der Weltausstellung in Sevilla» wie folgt zu ergänzen:

Sicher hat unser Land zurzeit gewichtigere Probleme als den Schweizer Pavillon an der Weltausstellung. Und doch: Es halten sich viele Leute über die Art und Weise auf, wie die Darstellung unseres Landes in Sevilla angepackt worden ist. Kritik wurde – vor allem auch in meinem Kanton Aargau – deutlich und unwirsch geäussert. Sie ist dem Bundesrat bekannt. Es ist gerechtfertigt, dass der Bundesrat auch hier, im Ständerat, Gelegenheit erhält, sich zu äussern, ist doch Kultur primär eine kantonale Domäne. Ich erwarte, dass die Stellungnahme des Bundesrates etwas anders ausfällt als im Nationalrat am letzten Dienstag.

Zur Sache. Auch für die Kritiker muss der Ausgangspunkt die

bundesrätliche Botschaft vom 24. Oktober 1990 sein: «... die Schweiz der Welt in einer eher unüblichen, unerwarteten, frechen und erfrischenden Art und Weise vorzustellen keine traditionelle, klischeebehaftete Selbstdarstellung eine vielseitige und repräsentative Palette unseres kulturellen Schaffens ...». Solches ist dort auf den Seiten 14 und 15 zu den offiziellen Zielsetzungen unseres Beitrages an der Weltausstellung nachzulesen.

Der thematische Schwerpunkt liegt auf der Kultur. Dagegen war seinerzeit im Parlament – im Dezember 1990 – und ist auch heute grundsätzlich nichts einzuwenden. An warnenden Stimmen hat es allerdings im Dezember 1990 nicht gefehlt. Ich zitiere Herrn Nationalrat Burckhardt aus der Debatte der Grossen Kammer: «Die Verantwortung für die Art und Weise aber, wie diese Präsenz zu gestalten ist, muss für einmal allein vom Bundesrat als Exekutivbehörde getragen werden. Zu kurz war die Zeit bemessen, welche der parlamentarischen Kommission zur Begutachtung des Projektvorschlags zur Verfügung stand, als dass sie sich ernsthaft zur Idee und Gestaltung des Pavillons hätte äussern können.» (AB 1990 N 2294) Dies das Zitat eines anerkannten, kulturell aktiven Parlamentariers.

Doch ist angesichts des nunmehr «real existierenden» Pavillons – um im einschlägigen Jargon zu verweilen – zu fragen, und zwar in vierfacher Hinsicht:

1. Ist die Grundidee im Sinne des Auftraggebers und Bezahlers vernünftig und anständig umgesetzt worden? Auftraggeber ist der Bundesrat, ist das Parlament, ist letztlich das Volk, das in seiner klaren Mehrheit nach wie vor zu seinem Land steht und es in Ehren hält, dies trotz des Trommelfeuers in gewissen Medien, die seit Jahren das Negative – das es gewiss bei uns auch gibt – überproportional und übertreibend darstellen, mit einer unverkennbaren Lust am politischen Masochismus.
2. Ist es richtig, an einer Weltausstellung, in Konkurrenz mit anderen Ländern, sich selber als Clown zu karikieren – ein Clown, der sich dann hinterher beklagt, die von ihm ausgesandte Botschaft komme nicht an?
3. Muss man – in offensichtlicher Fortsetzung der Verweigerungshaltung alternativer Kulturschaffender gegenüber den Anlässen «700 Jahre Eidgenossenschaft» – Sprüche und Darstellungen aufhängen und plakatieren wie «Die Schweiz existiert nicht», «700 Jahre sind genug», eine Statistik über Kernkraftwerkgegner und Armeegegner usw.?
4. Dürfte der Auftraggeber – der Bundesrat – nicht erwarten, dass solche persönliche, zum Teil etwas lümmelhafte Ausrutscher schleunigst aus eigenem Antrieb entfernt werden?

Normalerweise sind doch Kulturschaffende und Künstler intelligente, sensible Leute. Wollen sie wirklich die überwiegende Zahl der Landsleute, die den Schweizer Pavillon besuchen, partout gründlich enttäuschen und verärgern und in diesem Zustande belassen? Man kann die Selbstironie auf die Spitze treiben. Dann wirkt sie beleidigend, herabwürdigend und dumm. Und das gegenüber dem eigenen Land!

Nichts gegen künstlerische Narenfreiheit, sie muss sein, in einem Cabaret, an Happenings, an Kunst- und Kulturwettbewerben usw., aber doch nicht an einer vom Staat getragenen offiziellen Präsentation an einer Weltausstellung, die ja immer auch ein Wettbewerb unter Ländern ist. Humor muss sein, aber die Grenze zur herabwürdigenden Selbstironie ist eben sehr nahe.

Es geht nun nicht darum, dass die Politik die Kunst an die Kandare nehmen soll, wie man das den Kritikern entgegengehalten hat, sondern darum, dass der Bundesrat einsieht, dass sein Auftrag nicht ernsthaft umgesetzt worden ist, dazu erst noch in einer Art und Weise umgesetzt worden ist, die den Auftraggeber in unschöner Manier persifliert. So kann man unser multikulturelles Land – und ein Tourismusland – wohl kaum präsentieren.

Die öffentlich geäusserte Kritik ist dem Bundesrat, aber auch den direkt Verantwortlichen bekannt. Ich habe die Ausstellung selber nicht gesehen, doch viele schriftliche, fotografische und mündliche Schilderungen erhalten.

Wie reagieren nun die verantwortlichen Ausstellungsmacher? Unwirsch, zum Teil anmassend und überheblich. Ich zitiere Ihnen aus einem Brief der Herren Adolf Burkhardt, Bern, und Ha-

rald Szeemann, Tegna, an Herrn Otto Suhner, Brugg (Brief vom 16. Mai 1992): «In diesem Kontext hängt die Aussage in gemalter Form des Auslandschweizer Künstlers Ben Vautier. Wir geben zu, 'Suiza no existe' ist ein virulenter Appell. Ben Vautier hat für sich, lange vor dem Auseinanderfallen des Ostens in Teilstaaten, einen Atlas der ethnischen und sprachlichen Gruppen in Europa angelegt, der zeigt, dass nicht Staatsgrenzen, sondern Sprache und Region die massgeblichen Wurzeln des Zusammenfindens sind. Der Rest ist Zweckehe.»

Aus dieser Aussage kann nur der eine Schluss gezogen werden: Diese Leute haben nicht begriffen, was die Willensnation Schweiz ausmacht!

Ich habe dem Bundesrat fünf konkrete Fragen gestellt, die wohl heute beantwortet werden. Mit meiner Frage 5 fordere ich den Bundesrat auf, die schlimmsten Ausrutscher zu korrigieren, d. h. zum Beispiel die beanstandeten Sprüche auf T-Shirts und Wänden entfernen zu lassen. Das ist mit minimalem Aufwand möglich, wenn man will. An Vorschlägen mangelt es nicht. So ist der Bundesrat im Besitz des Dossiers von Herrn Suhner, Brugg.

Handelt der Bundesrat nicht, fällt die am Schweizer Pavillon geäusserte Kritik endgültig auf ihn. Will er das? Ich wäre enttäuscht, wenn der Bundesrat heute gleich operieren würde wie am letzten Dienstag abend im Nationalrat, wo Herr Bundesrat Delamuraz folgendes gesagt hat (Zitat aus der «Neuen Zürcher Zeitung» vom 11. Juni 1992): «Man ist in Sevilla vielleicht ins andere Extrem gefallen der Schweizer Beitrag hat sicher eines seiner Ziele verfehlt.» Dann folgt trotzdem der Satz: «Kein Grund und auch keine Möglichkeit, das Ausstellungskonzept zu ändern» – auch in Details offenbar nicht, wie ich beifügen möchte.

Es ist klar: Das Ausstellungskonzept als Ganzes kann wohl kaum geändert werden; aber die nicht wenigen ärgerlichen Exzesse können und müssen korrigiert werden. Das erwarten wir vom Bundesrat, und zwar nächste Woche. Er hat eine Vollzugs- und Aufsichtspflicht zu erfüllen gegenüber jedem Parlamentsbeschluss, wie das jeder kleine Landgemeinderat für sich als selbstverständlich betrachtet.

Präsidentin: Welch glückliches Land! Herr Bundesrat, Sie haben das Wort.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: A la discussion d'aujourd'hui suscitée par M. Loretan, conseiller aux Etats, s'ajoutent les discussions qui ont déjà eu lieu au Conseil national, celles qui se tiennent dans l'opinion publique, et celles que nous aurons encore lundi après-midi au Conseil national – au cas où vous souhaiteriez un prolongement du spectacle – où nous devons répondre à pas moins de quatre questions sur ce sujet lors de l'heure des questions. Pendant qu'on s'occupe de cela on ne fait pas de mal ailleurs, on peut se consoler ainsi!

Je vais tenter de répondre à M. Loretan, tout en respectant les consignes de brièveté de Mme la présidente. M. Loretan me permettra donc d'éviter de refaire l'historique de tout ce qui s'est passé et de rappeler le caractère des décisions prises au Parlement.

Je me contenterai d'insister sur le fait qu'à l'origine de ce projet et de notre volonté de participation à l'exposition de Séville, nous voulions, pour une fois, transmettre un message différent de celui que nous avons l'habitude, je dirai même la routine, de donner. Je me souviens de l'exposition de Brisbane qui, lorsque je l'ai visitée il y a quelques années, m'avait laissé le sentiment pénible d'une Suisse décidément incapable de sortir des schémas chocolat-vaches-montres-funiculaires et qui se présentait avec ses beaux paysages – que nous devons montrer, certes – du Cervin à l'église-cathédrale d'Aarau, mais qui ne sortait absolument pas d'un certain génie défini une fois pour toutes comme étant le génie suisse. A cette exposition de Séville, en Andalousie, dans l'un des pays européens qui accomplit la plus formidable transformation qui soit, on a voulu rappeler que les Suisses n'ont pas seulement de grandes capacités dans le domaine de l'économie et de la technologie mais qu'ils ont aussi quelque perception, quelque sensibilité

artistique, qu'ils ont d'autres réalités, culturelles précisément, qu'ils ne montrent pour ainsi dire jamais mais qui sont l'une des composantes fondamentales du pays. Et, Monsieur Loretan, en même temps que ce pari était en quelque sorte pris et que cette direction était décidée, on admettait ipso facto que, pour une fois, on donnerait un accent particulier à un aspect des choses, et probablement insuffisant à d'autres. Mais c'était une réponse aux manifestations antérieures dans le temps où c'était précisément le contraire – même très largement – qui s'était produit constamment.

La philosophie de ce projet a donc été exposée dans les deux Chambres. Elle a été ensuite naturellement très clairement transmise aux autorités chargées d'appliquer les décisions du Parlement, en particulier au mandataire que nous nous sommes choisis: la Foire de Bâle. Celui-ci a présenté le résultat de ses études au Conseil fédéral et au public, c'était il y a peu de temps, le 16 janvier de cette année. Lors de cette présentation publique de la contribution suisse à Séville, je dois dire que rien de ce qui a été ensuite appliqué n'a été caché. Dans l'ensemble, tout a été présenté et très correctement reçu, toutefois pas tous les détails et certains éléments que relève M. Loretan. Aujourd'hui, j'ai le sentiment d'être face à un malentendu et, plus grave, à une distance très nette de plusieurs de nos compatriotes quant à leurs sentiments à l'égard de ce pavillon. Je note en effet que les critiques négatives, parfois très négatives, que nous enregistrons sont quasiment toutes issues de nos compatriotes, alors que les éloges que ce pavillon recueille – il y en a beaucoup – proviennent essentiellement de l'étranger, encore qu'un certain nombre de concitoyens en aient fait également. J'ai entendu des appréciations extrêmement positives sur le pavillon, sur son originalité, le message qu'il transmet, la fraîcheur du ton et les couleurs employées, l'ironie assez grinçante parfois mais finalement assez intéressante qui constitue le «motto» de l'opération, la qualité du restaurant suisse qui est un des trois meilleurs de l'exposition de Séville, etc. Face à ce malentendu que je qualifierai essentiellement d'helvético-suisse, il faut que nous tentions de tirer une première conclusion.

En réalité, le noeud du problème, le centre de la question, tient au fait que certains estiment qu'il y a des provocations artistiques et des jeux purement intellectuels alliés à une sélection d'oeuvres d'art arbitraires dont les dominantes seraient le burlesque et l'avant-garde, ce qui conduit d'une part à des perceptions extrêmement rugueuses de certains de nos compatriotes. A vouloir ainsi éviter le recours aux poncifs et aux clichés routiniers de la vieille époque, nous sommes tombés dans un extrême où des Suisses ont de la peine à reconnaître leur propre pays lorsqu'ils accomplissent le pèlerinage de Séville. Trouver le juste milieu entre un pavillon qui vise l'originalité, ainsi que l'événement artistique et culturel, et un pavillon axé sur le compromis helvétique constituait en quelque sorte un très grand défi. Ce dernier n'est pas parfaitement réussi, je dois le reconnaître.

«Suiza no existe» (La Suisse n'existe pas), cette attrape à usage externe, car ce n'était rien d'autre, placée dans le hall d'entrée du pavillon, n'est pas le leitmotiv de ce dernier, surtout pas. Ce n'est que le titre d'un tableau de l'artiste Ben Vautier, mais son texte apparaît provocateur. Il est si on ne le met pas en relation avec d'autres messages que le pavillon essaie de faire passer et, parfois, avec succès, sur la diversité culturelle de la Suisse, sur la diversité linguistique et ethnique. Ce slogan brutal incite davantage le visiteur étranger à découvrir qu'il n'existe pas «une Suisse» ou «la Suisse», mais un ensemble de manières, de pensées, d'habitudes, de modes de vie, qui forment la vie communautaire helvétique. Il est bien clair que si ce message est mal perçu et qu'il rate en quelque sorte son but, c'est parce qu'il est – vous avez raison, Monsieur Loretan – mal mis en contexte, mal amené, qu'il apporte par sa brutalité une vue qui doit être corrigée.

C'est là que nous n'avons sans doute pas – c'est ma deuxième réflexion et je m'excuse auprès de vous de m'obstiner dans la conclusion que vous tirez des débats de mardi dernier au Conseil national – à remettre en cause le concept général de l'exposition. D'une part, cela ne serait pas justifié quant à la direction générale et, d'autre part, cela serait tout simplement

impossible sans une fermeture du pavillon et la réinscription complète d'un programme nouveau qui aurait des effets très négatifs sur une partie de l'opinion autre que celle qui est sensibilisée négativement aujourd'hui. Par conséquent, je demande le maintien du concept général mais avec certainement une adaptation de la lisibilité de cette exposition afin qu'un certain nombre de malentendus au moins soient dissipés.

Je n'entends pas m'ériger en juge des oeuvres artistiques, non plus que des moyens d'expression qui ont été retenus. Je ne veux pas, du haut de cette tribune, me mettre à développer des thèses d'Etat sur l'art officiel et vouloir enlever ainsi à cette exposition le côté très direct, parfois provocant qu'elle peut avoir. Ce que je veux, c'est que cette exposition soit moins ésotérique, moins fermée à un certain public qui est celui de tous les jours, et qui se presse dans ce pavillon, mais qui, ici ou là, ne perçoit sans doute pas les messages qu'on a réellement voulu faire passer. Il y a donc des oeuvres de correction pour que, en effet, on n'ait pas le sentiment d'un jeu d'intellectuels purs, n'ayant aucun fondement, aucune attache avec le pays, mais qu'on ait un message d'une Suisse qui existe, par exemple dans sa diversité. Cela nous conduira, en coopération avec ceux qui ont créé et constitué cette exposition, à vouloir tout d'abord trouver des formules permettant d'enrichir la documentation remise aux visiteurs et dont on me dit qu'elle est squelettique et parfaitement insuffisante et qui consisteront à trouver les retouches indispensables à l'identité suisse de ce pavillon qui est véritablement au deuxième, sinon au troisième degré, très cachée. En effet, l'on a parfois besoin, au moins dans certaines sections, au moins dans la partie générale, au moins dans l'introduction et dans la conclusion de l'exposition, de dire des choses plus explicites, d'une manière plus constructive que ne le laissent apparaître trop de symboles impénétrables. Je m'empresse de dire que ce n'est pas là la partie essentielle et exclusive de l'exposition, mais nous pouvons corriger dans ce sens et donner ainsi au pavillon davantage d'identité. Nous pouvons améliorer un certain nombre de présentations. Je l'ai dit d'une manière imprudente au Conseil national en parlant par exemple de deux données: la musique et la sonorisation, d'une part, et la présentation de la galerie des Suisses célèbres, d'autre part. Mon seul regret est que nous n'y figurions pas encore, M. Loretan et moi! Je ne veux pas aller plus loin dans les détails car ils ont déjà fait rugir quelques artistes qui s'imaginaient que nous allions manu militari corriger leurs oeuvres. Ce n'est pas notre intention, mais nous pouvons, d'entente avec eux, certainement éliminer un certain nombre de mauvaises perceptions du pavillon, sans que cela ne dénature, je le répète, le concept, le courant général et l'inspiration.

Nous pouvons également considérer qu'une brochure explicative fait totalement défaut. Vous me direz qu'il est curieux de devoir publier une brochure explicative pour comprendre une exposition. Ce n'est pas tellement le cas: les Allemands le font à Séville, comme beaucoup de pavillons; nous ne le faisons pas, ce qui est une lacune à laquelle nous devons remédier.

Bref, je souhaite ne pas être transformé en responsable d'un art officiel et je ne veux pas – à supposer que nous le voulions, ce qui serait une erreur dont je n'aurais pas le talent d'être le représentant – tomber dans ce witz que vous connaissez bien et que je rappelais au Conseil national dernièrement, qui consiste à dire qu'un chameau n'est rien d'autre que le résultat du travail pénible d'un cheval dessiné par une commission. Je ne veux pas qu'il y ait douze capitaines sur le même navire. Je ne veux pas que nous cherchions le moyen de faire plaisir à tout le monde. Nous ne ferons pas plaisir à tout le monde et, dans cette volonté d'unanimité, il y a un peu de candeur qui nous conduit vers l'eau tiède. Nous ne voulons pas d'eau tiède, ni vous, ni moi. Mais en revanche, faire passer un message qui soit dans certains de ses aspects moins insupportable et plus compréhensible, plus perceptible, voilà sur quoi pourraient et devraient porter les amendements que nous voulons apporter à ce pavillon. Pour le reste, j'espère que l'on pourra définitivement sortir de ce débat historique qui a marqué quelques phases de notre histoire ces dernières années. A la phase de certitudes helvétiques qui étaient parfois exces-

sives et provocantes aux yeux du monde – cette phase du «y'en a point comme nous», des Suisses qui savent tout mieux que les autres, qui font la leçon au monde épanoui, qui jouent les Pestalozzi universels, parce qu'eux seuls détiennent la vérité – a succédé hélas une période de dénigrement, une période d'auto-flagellation et certains ont de la peine à en sortir. Je ne voudrais pas que ce soit là la dominante que l'on retire du pavillon. Je suis convaincu qu'en sachant le lire et en pouvant mieux le lire cette impression ne sera plus la dominante et que l'on aura le sentiment d'avoir fait, une fois n'est pas coutume, une oeuvre fraîche et relativement joyeuse dans une exposition universelle.

Präsidentin: Ich halte Sie alle für fähig, sich noch viel kürzer zu fassen, als Sie das bisher getan haben, und ich gebe die Hoffnung nicht auf, dass Sie Ihre Fähigkeiten auch ausnützen.

Loretan: Ich danke Herrn Bundesrat Delamuraz. Ich stelle fest, dass wir seinerzeit die Chance, ihn als Ausstellungsmacher nach Sevilla zu entsenden, verpasst haben! Ich danke ihm auch für den Weg, den er aufgezeigt hat, um zu Verbesserungen zu kommen. Er scheint mir gangbar zu sein. Ich erkläre mich teilweise befriedigt und verzichte auf einen Antrag auf Diskussion.

Präsidentin: Frau Simmen möchte eine kurze Erklärung abgeben. Wird dem Antrag auf Diskussion widersprochen? – Das ist nicht der Fall.

Frau Simmen: Ich werde versuchen, Herrn Bundesrat Delamuraz wenigstens auf diesem Gebiet zu schlagen. Erlauben Sie jemandem, der den Schweizer Pavillon und viele andere Pavillons in Sevilla selber gesehen hat, ein paar ganz kurze Eindrücke beizusteuern.

Wenn heute der Eindruck erweckt wird, dass der Satz «La Suisse n'existe pas» der einzige Eindruck sei, den der Pavillon hinterlasse, so ist das einfach ein klassischer Fall von selektiver Wahrnehmung. Und deshalb möchte ich jetzt als nötige Ergänzung kurz etwas zum Umfeld und damit auch zum Spannungsfeld sagen, in dem diese Worte stehen. Ueber dem Satz steht, dass die Schweiz etwas über 41 000 Quadratkilometer umfasst, dass sie sechs Millionen Einwohner hat – gross in Leuchtschrift. Rechts davon befinden sich zwei sehr schöne Bilder von der Erstbesteigung des Matterhorns; links, auf dem Weg zum Restaurant – das im übrigen als eines der drei besten Restaurants in Sevilla ausgezeichnet wurde –, ist der Raum der Volkskunst, und unmittelbar anschliessend steht eines der Erzeugnisse der Schweizer Industrie, das als Exklusivität in die ganze Welt exportiert wird: eine grosse Zeitungstransportieranlage. Auf dieser Anlage, die in Betrieb steht, sind alle Zeitungen, die es in der Schweiz gibt. Da ziehen mehrere hundert Zeitungen laufend vorbei. Ich kann Ihnen sagen: Ich habe da Schweizer Zeitungen gesehen, von denen ich keine Ahnung hatte. Ich glaube, besser kann man die Existenz und die Vielfalt der Schweiz gar nicht demonstrieren. Wer sich die Mühe nimmt und offen genug ist, das Ganze anzusehen, der wird als angemessene Reaktion auf die provokativen Worte von der Nichtexistenz der Schweiz wohl eher die Mundwinkel verziehen – je nach Geschmack nach oben oder nach unten – als die Faust im Sack ballen.

Ich lasse meine zweite Manuskriptseite liegen und möchte Ihnen nur noch etwas sagen: Wenn Sie nach dem Rundgang über die grosse Treppe wieder zur Strasse hinunter schreiten, sehen Sie auf den Wänden, auf dem Gelände, auf dem Boden immer wieder leicht gekrümmte schwarze Linien. Wenn Sie unten angelangt sind und von der Strasse zum Pavillon zurückblicken, fügen sich alle diese scheinbar unzusammenhängenden Teile zu einem einzigen grossen Kreis zusammen, der sich über den ganzen Pavillon spannt. Ich glaube, ich wüsste nicht, was die vielgestaltige und doch runde Schweiz besser und sinnfälliger darstellen könnte als dieser Kreis.

Präsidentin: Wer möchte das Bild der Ausstellung nochmals abrunden? Sie sind alle eingeladen, die Expo in Sevilla selbst zu besuchen, damit Sie sich ein eigenes Bild machen können.

Dringliche Interpellation Loretan Schweizer Pavillon an der Weltausstellung in Sevilla

Interpellation urgente Loretan Pavillon suisse à l'exposition de Séville

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	08
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3180
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.06.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	480-483
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 435

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.